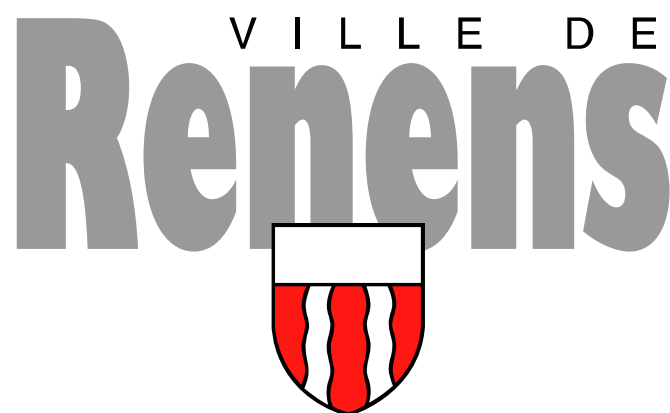




PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 07 mars 2013, à 20h15
à la Salle de Spectacles**

6^{ème} séance – 2012 / 2013

Séance du jeudi 07 mars 2013

Présidence de Mme Nicole Divorne, Présidente

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à notre secrétaire suppléante ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 61 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Florence Widmer, Line Rouyet, Geneviève Bonzon, Elodie Golaz Grilli, Solmaz-Rosa Korkmaz, Nadia Carota et Maud Catillaz ainsi que MM. Xhevat Gashi, Frédéric George, Didier Vienet, Christophe Kocher, Didier Divorne, Antonio Lepore, Alberto Mocchi, Cemal Ozcan, Aso Piroti et Jean-Pierre Leyvraz

Sont absents: MM. Ricardo Gaspar et Raymond Gauthier

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette sixième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2012-2013.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Un postulat de Mme Florence Widmer intitulé "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons",
- Une motion de Mmes Line Rouyet et Patricia Zurcher ainsi que de M. Vincent Keller déposée au nom de l'association des habitants du Centre. Cette motion est intitulée : "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle : moderne et piétonnier",
- Une interpellation de M. Roberto Arnedo sur les zones 30 km/h,
- Une question de Mme Nicole Haas-Torriani sur la gestion des déchets,
- Une interpellation de M. Jérôme Tendon.

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points N° 16 et 17 de l'ordre de jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 janvier 2013
3. Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Aso Piroti au sujet de la gestion de la problématique liée aux rassemblements nocturnes des jeunes à Renens
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Roland Divoirne demandant une modification de l'article 16 des dispositions d'application sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Didier Divoirne relative à l'Aide Individuelle au Logement (AIL)
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport du préavis N° 28-2013** - Rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2012 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes: Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009 / Postulat de Mme Line Rouyet: "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010 / Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée: "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers, du 20 mai 2010 / Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 et motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000
Commission de Gestion
12. **Rapport du préavis N° 29-2013** - – Installation de caméras de vidéosurveillance
M. Pascal Golay, Président-rapporteur
13. **Rapport du préavis intercommunal N° 30-2013** – Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Première étape du chantier. Adoption du projet routier, crédit d'ouvrage pour le réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines. Validation de la clé de répartition des coûts entre les quatre communes partenaires du lot 3
Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (CUAT)
14. **Rapport** relatif à la pétition de résidents de la rue de la Paix concernant la bande cyclable de ladite rue
Commission des Pétitions

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 31-2013 du Bureau du Conseil – Modification du Règlement du Conseil communal de la Ville de Renens
 - *Présidence: Fourmi rouge*
- Préavis N° 32-2013 - Vente d'une emprise de la parcelle communale N° 760 sise au chemin du Chêne et versement d'un gain comptable dans un fonds de réserve libre pour acquérir des biens immobiliers (terrains et bâtiments)
 - *Présidence: UDC*

16. Motions, postulats, interpellations

17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 janvier 2013

En page 16 du procès-verbal, sous le point N° 12 "Dépôts de préavis – discussion préalable", il est mentionné que le nom des commissaires de chaque commission ne serait plus mentionné lors de la séance du Conseil et que Mme la Secrétaire enverrait le lendemain du Conseil la liste nominative de chaque commission à tous les conseillères et conseillers. Cette annonce est erronée. La liste des membres des commissions sera envoyée aux commissaires nommés ainsi qu'aux Présidents de groupes et aux membres de la Municipalité.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 31 janvier 2013.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité moins une abstention que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Assermentation

Pour faire suite à la démission lors du Conseil du 11 octobre 2013 de M. Angelo Maiorano du groupe PLR, c'est M. Armando Mateus, premier de la liste des "viennent ensuite", qui le remplacera.

Je prie Monsieur Mateus de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée. J'invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Après la lecture du serment, je vous prierai de lever la main droite à l'appel de votre nom et de vous engager en répondant « je le promets ». Je vous remettrai ensuite une enveloppe confirmant votre nouvelle fonction.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie M. Armando Mateus de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

- **M. Armando Mateus – Je le promets**

Mme la Présidente félicite M. Armando Mateus pour son assermentation, lui remet son enveloppe et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Renens.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

❖ Résultats des votations fédérales du 03 mars 2013

1. Arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale

Électeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'889	3'032	3'030	46	4	2'980	2'297	683	38.41%

2. Initiative populaire du 26 février 2008 «contre les rémunérations abusives»

Électeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'889	3'032	3'030	55	6	2'969	2'239	730	38.41%

3. Modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT)

Électeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'889	3'032	3'030	85	6	2'939	1'953	986	38.41%

❖ Calendrier des séances du Conseil communal

Dans l'enveloppe du Conseil, vous avez reçu le calendrier des séances du Conseil communal pour l'année civile 2013 ainsi que les dates des séances du bureau du Conseil.

❖ **Résolution Lamal**

Lors du précédent Conseil, nous avons décidé d'envoyer une résolution au Conseil d'Etat à propos du remboursement de primes d'assurances payées en trop. Je vous informe que j'ai reçu un accusé de réception de la part de la Chancellerie d'Etat.

❖ **Vacation de siège**

Lors de notre dernier Conseil également, Mme Rosana Joliat demandait des précisions quant à la vacation d'un siège dans notre Conseil. Selon le SeCRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles), « il n'est pas nécessaire que l'assermentation ait lieu dans le délai de 5 semaines. Ce qui compte, c'est qu'un candidat éligible ait été présenté dans ce délai. Bien sûr, une fois élue, la personne désignée devrait pouvoir prêter serment le plus rapidement possible de manière à occuper ses nouvelles fonctions, mais il n'y a pas de délai impératif qui ressorte de la loi. ».

❖ **Lausanne Région**

Je vous informe que nous avons reçu une invitation pour l'assemblée ordinaire de Lausanne Région. Elle aura lieu le jeudi 21 mars 2013 à 17h00 à l'Opéra de Lausanne. Madame Charlet tient à la disposition des personnes intéressées des copies de l'invitation avec son ordre du jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 6-2012/2013 de la Municipalité ainsi que:

- *La réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Aso Piroti au sujet de la gestion de la problématique liée aux rassemblements nocturnes des jeunes à Renens.*
- *La réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Roland Divorne demandant une modification de l'article 16 des dispositions d'application sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.*
- *La réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Didier Divorne relative à l'Aide Individuelle au Logement (AIL).*

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

La Municipalité aura une communication officielle, soit une réponse orale à l'interpellation sur la circulation à la rue du Midi déposée par Mme Line Rouyet et M. Vincent Keller, répondant en même temps à l'intervention de Mme Florence Widmer.

En outre, j'ai le plaisir de vous commenter le DVD que vous avez reçu sur vos tables qui s'intitule "Portraits et paysages de l'Ouest". Ce DVD a été réalisé par le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois grâce au prix Wakker. Le Prix Wakker ce n'est pas seulement un prix honorifique pour les communes de l'Ouest, c'était également une somme de CHF 25'000.-. Ce montant a été utilisé par l'ensemble des communes de l'Ouest pour produire un film sur l'Ouest lausannois, avec deux cinéastes: MM. Daniel Wyss et Nicolas Veuthey.

Ce film a repris des éléments qui avaient été utilisés durant la journée du Prix Wakker, soit les témoignages de plusieurs habitants de l'Ouest Lausannois. Il retrace également les événements de la journée du 18 juin 2011 et est complété par un clip d'un rappeur de Renens ainsi que par des paysages de notre région et les activités de l'Ouest Lausannois en 2012.

Il a été tiré à 2'000 exemplaires et est à disposition des communes. Ce DVD sera distribué à tous les conseillers communaux de l'Ouest et remis aux invités de l'Ouest Lausannois. Il peut aussi être distribué plus largement.

Je laisse maintenant la parole de Mme Tinetta Maystre.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

REPONSE ORALE

à l'interpellation relative à la circulation de la rue du Midi, co-signée par Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Vincent Keller au nom de l'Association des habitants du quartier du Centre à la séance du Conseil communal du 15 novembre 2012, ainsi qu'à l'intervention de Mme la Conseillère communale Florence Widmer à la séance du Conseil communal du 13 décembre 2012

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La Municipalité souhaite ici faire le point sur la question de la circulation à la rue de la Mèbre et du Midi en complément au communiqué de la Municipalité transmis au Conseil communal du 31 janvier dernier.

Face à un contexte que les interpellateurs qualifient d'échec ou tout le moins de dangereux, ils ont demandé à la Municipalité, quelles étaient les mesures qu'elle comptait prendre pour mettre fin aux "rodéos routiers de la rue du Midi mettant en danger les piétons et les habitants riverains". Ils demandent en outre ce qu'il est prévu pour régler le problème du stationnement sauvage au centre-ville.

La Municipalité prend acte des doléances, elle a en outre reçu des courriers et partage en partie le constat. Le comportement de certains automobilistes est en effet inadéquat et sans respect pour le régime de zone de rencontre choisi et adopté dans le cadre du projet "cœur de ville". Il est apparu également que des sorties de maison étaient inutilement exposées à des automobilistes, qui en plus de rouler trop rapidement essayait d'éviter les coussins berlinois. A cet égard, des mesures provisoires ont été prises pour sécuriser ces sorties. Par ailleurs, comme le disait le communiqué du mois passé, un groupe de travail inter-services regroupant PoOuest et les services Travaux, Urbanisme, Administration générale et Environnement s'est mis au travail pour répondre à ces demandes de façon concrète.

En préambule toutefois, il convient de rappeler les règles du jeu, fixées légalement, pour les zones de rencontre:

- *Une vitesse maximale de 20km/heure est prévue. Les véhicules et les vélos adaptent leur vitesse afin de faciliter la cohabitation avec tous les usagers*
- *La priorité est donnée aux piétons, qui ne doivent toutefois pas gêner inutilement les automobilistes et les cyclistes*
- *Le parcage n'est permis que dans les zones balisées*
- *La priorité de droite est la règle*
- *Les zones de rencontre sont fondées sur le respect mutuel.*

Les aménagistes le disent tous: il faut un certain temps d'adaptation pour qu'une modification de régime de cette ampleur entre dans les mœurs. Le temps du chantier "Cœur de ville" a indirectement permis de faire le pas et les aménagements de la rue et la plantation d'arbres ont contribué à changer l'ambiance entre l'ambiance routière qui prévalait encore en 2008 et l'atmosphère plus conviviale de rue commerçante de centre-ville qui prévaut aujourd'hui.

Des suivis de vitesse ont été effectués. Ces relevés ont montré que les aménagements initiaux ne suffisaient pas pour abaisser naturellement la vitesse. Les contrôles en mai-juin 2012 montraient des vitesses moyennes dépassant la norme acceptable pour une zone de rencontre. Donc, le sentiment qui a été transmis à l'époque était tout-à-fait correct. La pose de coussins berlinois a été nécessaire pour abaisser la vitesse. Depuis, les relevés de vitesse effectués en octobre et novembre 2012 montrent que globalement le régime de vitesse est acquis et homologable. A la Rue du Midi, le V85 est de 25km/h (85% des automobilistes ne dépassent pas cette vitesse) et à la Rue de la Mère, le V85 est de 21km/h.

Malgré ces chiffres encourageants, force est de constater que l'état d'esprit n'est pas entièrement entré dans les mœurs. Dès lors, le groupe de travail propose les pistes d'action suivantes:

- *meilleure signalisation physique du régime de zone de rencontre, à l'entrée de la zone et à l'intérieur des rues, par une peinture au sol et un mobilier urbain spécifique unitaire en remplacement du matériel hétéroclite posé en urgence. Un mandat d'étude à cet effet est en cours. La mise en œuvre se fera à la suite dans le courant du printemps.*
- *une campagne de sensibilisation rappelant les règles du jeu et l'existence du parking de la Place du marché à l'attention des commerçants, des établissements publics (en lien avec les terrasses), les habitants, ainsi que les usagers. Cette campagne*

d'information est prévue début avril. Il est prévu la distribution de papillons d'information, mais aussi des séances sur place.

- *au terme de la campagne, la PolOuest procédera à des contrôles plus serrés et à des sanctions.*

Les réflexions en cours concernent l'entier du périmètre du centre-ville, avec la Rue de la Savonnerie et la rue de la Source, encore privée. La Municipalité, dans ses travaux, doit toutefois garder à l'esprit que le régime de circulation au centre va encore passablement changer. La mise à double sens de l'Avenue du 14 avril et l'arrivée du tram sur la Rue de Lausanne vont provoquer un changement de sens de circulation dans ces rues du centre-ville de Renens, courant 2016. Ce futur système permettra aussi d'éviter du trafic de transit sauvage tel qu'on peut le constater aujourd'hui. Les mesures projetées aujourd'hui tiennent compte de cette évolution.

Un centre convivial qui déborde de sa Place du Marché! L'objectif posé avec les travaux de réaménagement "Cœur de ville" était ambitieux. Un effort doit encore être fait. La Municipalité s'y engage.

Par cette réponse orale, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation "pour une rue du Midi conviviale" déposée par Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Vincent Keller lors de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2012, ainsi qu'à l'intervention de Mme la Conseillère communale Florence Widmer à la séance du Conseil communal du 13 décembre 2012.

Au-delà de ce texte officiel, j'aimerais souligner que nous avons eu connaissance entre temps qu'un postulat et une motion vont être déposés. L'un n'empêche par l'autre. La Municipalité estimait toutefois de son devoir de répondre aux demandes qui ont été faites de façon assez forte en novembre, nous sentions également une escalade et puis des problèmes dans ce quartier. Les propositions faites suivront leur voie normale bien sûr, il y a lieu d'en discuter, le Conseil en fera part mais la Municipalité estimait important de continuer son travail en réponse aux demandes qui ont été faites.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **M. Roland Divorne, PLR**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation relative aux stationnements et une question relative au "sous-la-loupe"

J'ai deux points; le premier sur la réponse de la Municipalité concernant l'interpellation sur les stationnements et le deuxième concerne le "Sous-la-Loupe".

Concernant les macarons: Négocier, c'est aussi ouvrir la porte au bon sens.

Je remercie la Municipalité d'avoir étudié mon interpellation et de s'être penchée sur le problème du stationnement.

En autorisant les détenteurs de macaron de parquer leur véhicule pendant une semaine, cela démontre que l'on peut être ouvert d'esprit et que tout le monde, y a à gagner.

Je suis sûr qu'avec cette mesure, cela va détendre le stress de nos concitoyens automobilistes et qu'ils adhéreront plus facilement au concept des macarons.

J'apprécie aussi la modification de l'article 12 qui devra permettre aux étudiants, d'obtenir plus facilement un macaron.

Comme déjà dit dans mon interpellation, ces modifications des dispositions d'application auront certainement une influence positive sur la vente des macarons et que la Municipalité fera la publicité nécessaire pour cette nouvelle offre. Je vous remercie d'avoir répondu si rapidement.

Concernant le "Sous-la-loupe", en page N° 3, "la Municipalité a pris acte du rapport du Service de la population concernant la mise en conformité des données des habitants. Dans le cadre de la Loi sur l'harmonisation des registres, il est imposé aux communes d'attribuer un numéro de logement à chaque habitant, cela a été exécuté; la Ville de Renens est conforme et recensable selon les critères imposés par la Confédération".

Je me suis baladé à Berne, sur leur service Internet pour aller regarder ce qu'est exactement "l'harmonisation des registres". Je doute que beaucoup de concitoyens y retrouvent leur petit. En outre, chaque propriétaire a reçu dernièrement du Service de l'urbanisme les numéros EGID des bâtiments que nous avons tous dans la Commune. Pour ceux qui ont reçu cette liste, c'est quelque peu du chinois et que vont-ils faire de cette liste?

Ma question est la suivante. En regardant sur le site administratif de la Confédération, il va être nécessaire de mettre les numéros de logement et de rue sur tous les bâtiments de la Commune. Comment les gens vont s'y prendre et que va faire la Commune pour les en informer? Si c'est le devoir de la Commune?

Merci de votre réponse.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Vous avez raison, c'est une assez grosse "usine à gaz", si nous pouvons dire les choses comme cela. Cette démarche a, au fond, remplacé le recensement fédéral qui avait lieu tous les 10 ans et qui a été supprimé. Je ne peux pas m'empêcher de vous dire, pour l'anecdote, que je m'étais retrouvée, au Conseil national, seule avec le M. Conseiller national libéral Philippe Beck à nous opposer à cette suppression du recensement, bien que nous étions de deux bords politiques opposés. Nous étions hélas seuls et maintenant nous avons ce genre "d'usine à gaz" qui a représenté un gros travail. Nous avons dû mandater la Poste et avec deux de nos services; chaque logement, chaque maison ont été identifiés et un recensement complet des habitants a été fait. Il y a forcément des erreurs, des imprécisions, (déménagements, etc...) mais un taux d'erreur est admis, et nous y sommes finalement arrivés, comme toutes les communes.

Quant à vos questions précises et en particulier cette lettre que je n'ai pas en tête maintenant, et ce que devront ou devraient faire les habitants, une réponse écrite détaillée vous sera faite.

- **Mme Victoria Ravaoli-Thibaud, PS**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation relative à la gestion de la problématique liée aux rassemblements nocturnes des jeunes à Renens.

Bonsoir,

Au nom de M. Aso Piroti qui est malheureusement souffrant ce soir, je vais lire sa réponse à la Municipalité.

"Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation au sujet de la gestion de la problématique liée aux rassemblements nocturnes des jeunes à Renens. Je constate que, dans le cadre de la politique de la jeunesse, de nombreuses mesures ont été entreprises. Que toutes les personnes qui ont investi de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences soient remerciées.

J'accepte la réponse de la Municipalité. Toutefois, je reviens sur deux points :

- *Je trouve important que la Municipalité et les autres acteurs concernés améliorent leur politique de communication auprès de la jeunesse et de leurs familles.*
- *Je ne partage pas tout à fait cette manière de traiter la problématique et d'arriver finalement à une conclusion qui risque de ne pas prendre en considération la réalité du terrain. Mon interpellation concerne la problématique de la jeunesse renanaise, Pour cerner la question et citer un exemple concret, je vous ai présenté la situation du quartier du Village où je vis et je connais relativement bien son contexte. J'ai été personnellement plusieurs fois interpellé par les habitants durant les deux saisons d'été et d'automne 2012. Mon intervention reflète leurs préoccupations. Ils constatent une dégradation de la situation dans leur quartier. Selon vous, la situation ne pose pas d'inquiétudes particulières. Or, il ne faut pas réagir quand la situation devient inquiétante. Il est de notre responsabilité d'anticiper afin de préserver les acquis de la population renanaise et voire l'améliorer.*

Pour terminer, permettez-moi de formuler le souhait suivant :

Que la Municipalité nous informe régulièrement des mesures prises ou des actions réalisées en faveur de la vie de la jeunesse de Renens et de leurs familles.

Aso Piroti"

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Réaction suite à la réponse orale de Mme Tinetta Maystre relative à la circulation à la rue du Midi

Je voulais juste remercier Mme Tinetta Maystre pour sa réponse. Nous sommes heureux que vous soyez conscients de cette problématique et, comme l'a mentionné Mme la Présidente, nous allons déposer une motion en fin de Conseil pour ajouter quelques éléments aux réflexions de la Municipalité.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité relative à l'interpellation concernant l'Aide Individuelle au logement

M. Didier Divorne étant en convalescence, je me permets de vous transmettre sa prise de position relative à la réponse de la Municipalité à son interpellation concernant l'Aide Individuelle au Logement.

*"Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

La réponse de la Municipalité suite à mon interpellation relative à l'aide individuelle au logement me semble exhaustive et très éclairante. Près de 500 familles représentant 1564 personnes, adultes et enfants confondus, seraient potentiellement concernées. La position de la Municipalité est également très claire sur deux points:

- 1. l'octroi de cette aide, qui est, rappelons-le doublée par le Canton de Vaud, fait partie non seulement des réflexions de notre Municipalité, mais également du programme de législature 2011 - 2016.*
- 2. Du point de vue de sa pertinence, la création de cette aide à Renens se justifie pleinement en regard du soutien concret à des familles de la classe moyenne inférieure pour leur permettre de conserver leur logement.*

Dès lors, les dés me semblent jetés. C'est avec plaisir que je déposerai lors d'un prochain Conseil une motion visant à introduire cette aide dans notre Commune.

Merci pour votre attention et bonne suite de séance à vous

Didier Divorne"

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente invite M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues.

Lors de sa séance du 5 mars 2013, la COFIN a traité le préavis suivant qui sera déposé ce soir au Conseil.

PRÉAVIS N° 32-2013 (Présidence: UDC)

Vente d'une emprise de la parcelle communale N° 760 sise au chemin du Chêne et versement d'un gain comptable dans un fonds de réserve libre pour acquérir des biens immobiliers (terrains et bâtiments)

- *Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis avec 7 voix pour et 3 abstentions.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne et clôt la discussion sur les communications de la Commissions des finances.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Jacques Berthoud, Président de la CUAT, a informé au préalable Mme la Présidente du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, a informé au préalable Mme la Présidente du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

Commission des Pétitions

Mme la Présidente informe que, suite à la démission de M. Mady Keita, c'est M. Didier Vienet qui le remplacera en tant que Président de la Commission des pétitions.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

- 11. Rapport du préavis N° 28-2013 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2012 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes: Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009 / Postulat de Mme Line Rouyet: "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010 / Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée: "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers, du 20 mai 2010 / Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 et motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000**

Mme la Présidente prie Mme Rosana Joliat de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la Commission en remplacement de Mme Elodie Golaz Grilli, rapporteure, excusée ce soir.

- **Mme Rosana Joliat, Membre de la Commission de gestion**, donne lecture du rapport de la Commission

Rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2012 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai

Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes :

Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009

Postulat de Mme Line Rouyet : "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010

Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée : "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010

Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000

La Commission de gestion chargée d'étudier le préavis N° 28-21013 Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2012 s'est réunie le mercredi 6 février 2013.

La Commission de gestion était représentée par : Mesdames Danielle Ayer, Rosana Joliat, Simone Szenyan-Reymond, Florence Widmer, Nadia Carota présidente, Elodie Golaz Grilli rapporteure, ainsi que Messieurs Gérard Duperrex, Jean-Pierre Leyvraz, Christophe Kocher

Les membres de la Commission de gestion ont été accueillis par Madame la Syndique Marianne Huguenin, et une délégation municipale composée de Messieurs les conseillers municipaux, Jean-Marc Dupuis et Jean-Pierre Rouyet. Le secrétaire municipal, Monsieur Jean-Daniel Leyvraz, était excusé.

Les motionnaires ou auteurs de postulats n'ont pas souhaité être présent et ont passé le relais à des représentant de la commission de gestion.

La Commission d'étude a pris les objets en suspens l'un après l'autre :

- 1. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle: La Croisée – Av. du 14-Avril – Pl. Nord de la Gare – R. de Lausanne – La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour encourager la mobilité douce", du 1er novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009**

La Municipalité nous rappelle que sur ce dossier les TL ne sont pas favorables aux propositions.

La Municipalité souhaiterait trouver une solution et donner une réponse au plus vite, mais pour l'instant il n'y a pas les moyens de réaliser le tout mais d'avancer petit à petit.

- 2. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009**

La Municipalité souligne que toutes nouvelles constructions ou rénovations sont misent aux normes. Une société a été mandatée pour étudier les besoins basiques en la matière. Une étude plus poussée sur tous les biens communaux n'est pas possible car trop coûteuse (entre 70'000.- et 100'000.- francs).

Le postulant accepte la réponse de la Municipalité.

- 3. Postulat du 21 janvier 2010, de la Commission chargée de l'examen préalable du postulat du 9 novembre 2009 de M. Reza Safaï : "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy", chargeant la Municipalité de lui soumettre, d'ici au 30 décembre 2010, un rapport présentant le plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy**

La Municipalité répondra au postulat lors du projet du Censuy. Un avant-projet a déjà été validé, la mise à l'enquête faite et la Municipalité est en attente des soumissions.

- 4. Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010**

Depuis 6 mois la Commune a engagé une juriste et espère avancer sur ce dossier.

- 5. Postulat de Mme Line Rouyet "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010**

Après information dans le Carrefour info et au Conseil communal, la Municipalité constate que la fréquentation de la borne internet est très faible. Elle restera toutefois à disposition mais d'autres bornes ne verront pas le jour pour l'instant.

La réponse de la Municipalité convient parfaitement à la postulante.

6. Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011

La Municipalité prend très au sérieux cette demande et avance sur ce dossier. Elle a besoin de plus de temps pour le finaliser.

7. Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée: "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010

Dès février des jeunes sans-papiers pourront être engagés comme apprentis.

8. Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005

La Municipalité nous informe qu'une réponse sera donnée au printemps.

Ce dossier avance grâce à l'engagement d'une assistante social à l'ARASOL, qui fait le lien entre le CSR et la Commune. Ceci permet un meilleur suivi des locataires en difficultés.

La motionnaire, lors de son intervention au conseil communal du 31 janvier 2013, demandait à la Municipalité d'entrer en matière et de répondre favorablement dans le préavis sur les logements.

9. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 /Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000

La Municipalité souhaite attendre pour d'éventuel projet dans le quartier de la Savonnerie.

Discussion générale

Il nous semble que parfois les postulats ou les motions demandent énormément d'énergie pour obtenir une réponse rapide sous forme de préavis. Le Conseil communal doit aussi tenir compte que de simples questions, ou des propositions sous forme d'interpellation permettent d'obtenir également des réponses appropriées et éviteraient dès lors de nombreux sujets en suspens.

En résumé la Commission de gestion propose de considérer qu'il a été répondu aux postulats et aux motions ci-dessous :

2. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009

➤ Oui à l'unanimité

5. Postulat de Mme Line Rouyet "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010

➤ Oui à l'unanimité

7. Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée : "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010

➤ Oui à l'unanimité

9. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000

➤ *Oui à l'unanimité*

Et de repousser le délai de réponses des interventions suivantes :

3. Postulat du 21 janvier 2010, de la Commission chargée de l'examen préalable du postulat du 9 novembre 2009 de M. Reza Safaï : "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy", chargeant la Municipalité de lui soumettre, d'ici au 30 décembre 2010, un rapport présentant le plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy

➤ *La Commission de gestion accepte par 5 oui, 1 refus et 3 abstentions*

4. Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010

➤ *La Commission de gestion accepte par 5 oui, 1 refus et 3 abstentions*

6. Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011

➤ *La Commission de gestion accepte par 7 oui, 1 refus et 1 abstention*

8. Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005

➤ *La Commission de gestion accepte par 7 oui, 1 refus et 1 abstention*

Par contre, la Commission de gestion souhaite classer le postulat :

1. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée – Av. du 14-Avril – Pl. Nord de la Gare – R. de Lausanne – La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour encourager la mobilité douce", du 1er novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009.

La Commission de gestion, dans sa majorité, souhaite remettre au goût du jour les différents postulats, afin de redonner une véritable dynamique aux diverses demandes concernant les TL.

En effet, on peut constater que le dossier TL évolue de jour en jour : nouveaux bus, nouveaux tracés, nouvelles lignes, nouveaux tarifs et abonnements, etc...

C'est pourquoi, on ne peut que vite se rendre à l'évidence que les postulats et autres motions n'ont plus du tout l'impact escompté (plus de 7 ans pour le postulat le plus ancien et 4 ans pour le plus récent !)

La Cogest ne souhaite en aucun cas s'approprier les thématiques citées ; par contre, notre Commission pourrait soit déposer un postulat/motion au nom de la Cogest ou en faire la demande aux postulants (qui siègent encore au CC) ou aux différents groupes d'actualiser les demandes.

Avec une customisation à l'ère 2013, notre Municipalité pourrait dès lors bien répondre aux demandes réactualisées et par là même mieux les exposer et en débattre avec les interlocuteurs ciblés.

En résumé, la Cogest demande de revoir le contenu de ces postulats et propose aux membres du Conseil communal de donner leur aval pour en déposer un ou plusieurs postulats « mouture 2013 ». Et de considérer qu'il a été répondu à ce postulat.

Vœu de la commission de gestion

La Commission de gestion émet un vœu sur le Postulat 6 de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011.

- *La commission de gestion souhaite que la réponse à ce postulat ne dépasse pas janvier 2014.*

Au vote, la commission de gestion, désignée pour étudier ce préavis, a accepté à l'unanimité des membres présents les conclusions amendées et propose au Conseil communal de suivre sa proposition.

Tous les commissaires présents, ainsi que les excusés, ont pris acte du rapport et l'ont dûment signé.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement suivant:

"Classement de l'objet N° 1 du préavis qui contient les quatre postulats relatifs aux transports publics".

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

En préambule, si vous le permettez, avant de passer à la discussion de l'amendement, j'aimerais avoir une discussion en peu plus générale, car, par motion d'ordre, je souhaite renvoyer ce rapport à la Commission de gestion pour complément d'information. En effet, dans le rapport il est mentionné "Les motionnaires ou auteurs de postulats n'ont pas souhaité être présents et ont passé le relais à des représentants de la Commission de Gestion".

Je souhaiterais savoir qui me représentait?

Réponse de Mme Rosana Joliat, Membre de la Commission de gestion

Je m'étonne que M. Rohrbach ne se soit pas présenté à la Commission de gestion. Personnellement, je ne suis pas présidente de la Commission de gestion, nous avons tous ce rapport sous les yeux avec la date, le lieu. Je pense donc que chaque motionnaire a aussi reçu par le biais du Greffe municipal la date et le lieu pour ceux qui avaient déposés des motions, des interpellations et des postulats.

- **Mme la Présidente**

Juste pour être totalement formelle, cette motion d'ordre qui vient d'être posée doit être appuyée par 5 membres du Conseil.

- *La motion est soutenue par plus de cinq membres de l'Assemblée*

Par rapport à cela, juste pour vous donner une information, j'ai personnellement pris contact par mail avec Mme Nadia Carota, Présidente de la Commission de gestion, lui rappelant qu'il ne fallait pas oublier de convoquer les personnes qui étaient membre ou ex-membre de notre Conseil pour voir avec elles qu'elles soient bien présentes. Mme Carota m'a dit que cela avait été fait.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Je n'aimerais pas trop m'étaler là-dessus mais enfin. Le premier point concerne quand même quatre postulats.

Le point N° 2, le postulat de M. Olivier Barraud. M. Olivier Barraud vit toujours et n'a pas été contacté, il a été contacté à travers Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, c'est vrai qu'il a simplement dit qu'il ne voulait plus s'occuper des affaires de Renens. Toutefois, ce postulat a été déposé au nom du Groupe socialiste, ni la Présidente du groupe ni le Président de section du PS n'était présents ou n'ont été convoqués.

Concernant la motion de M. Gilbert Stöckli, c'est exactement la même chose. M. Gilbert Stöckli vit toujours, il n'a pas été contacté.

Merci Mme la Présidente.

Réponse de Mme Rosana Joliat, Membre de la Commission de gestion

Je vais pas faire l'avocat du diable, ce n'est pas mon rôle ici, mais juste vous dire que vous aviez un représentant du groupe PS qui était M. Christophe Kocher, vous n'aviez qu'à lui dire ce qu'il fallait qu'il dépose comme argument concernant vos interpellations/postulats. Moi, je pense que vous devez faire confiance aux représentants qui sont là et ne pas forcément attendre qu'un rapport soit déposé. Nous aurions peut-être pu avancer un peu plus vite, c'est surtout pour les délais que la Municipalité doit tenir. Je trouve un peu dommage que nous reportions encore une fois ce préavis mais le Conseil communal est souverain.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

En fait, il n'y a pas d'urgence vu le délai, nombre d'année que nous attendons pour certaines de ces réponses. Nous ne sommes pas à un mois, voire deux mois près, mais je pense que la Commission de gestion fait un très bon travail en convoquant les différents motionnaires et autres pour qu'elle les entende et que nous sachions vraiment ce que pense les personnes. Nous ne sommes pas à un, deux, même trois mois près vu le nombre d'année.

Si, entre deux, la Municipalité nous répond et bien tant mieux cela sera un sujet de moins lors de la séance de la Commission de gestion le concernant. Par conséquence, j'appuie le renvoi de ce rapport à la Commission de gestion pour un complément d'information. Merci.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Juste un complément d'information étant donné que Mme Carota n'est pas là. Il nous a été communiqué que les motionnaires avaient été informés et qu'ils avaient donnés leurs avis. Probablement que cette information concernait seulement les motionnaires dont la Municipalité proposait de classer l'intervention, mais je ne peux y répondre à la place de la Présidente de la Commission de gestion.

Nous avons pris acte, en toute bonne conscience, des décisions qui nous ont été transmises par Mme Victoria Ravaioli-Thibaud relatives au postulat de Mme Line Rouyet et à celui de M. Olivier Barraud. Peut-être que cela n'a pas été fait suffisamment formellement avec les partis.

Je tiens à préciser que la Municipalité n'a pas proposé de classer les interventions TL, car cela ne nous semble pas justifié de vouloir les classer.

Ceci dit, si vous faites une motion d'ordre et que la Commission de gestion se réunit à nouveau, je ne pense pas que cela soit tragique, c'est à vous de décider.

- **Mme Rosana Joliat, Membre de la Commission de gestion**

Je voulais juste rappeler encore une chose. Si cela n'a pas été compris. Le fait n'est pas de classer les postulats et motions concernant les TL mais de les mettre au goût du jour. Il y a des lignes qui n'existent plus et nous pouvons simplement redonner un petit air nouveau à ces motions/postulats. En aucun cas nous avons voulu les classer. C'est juste cela. Mais vous pouvez bien sûr, M. Rohrbach mettre le texte qui vous convient. La Commission de gestion n'a absolument pas voulu prendre l'initiative de déposer un texte. J'espère que vous avez bien compris le sens de notre demande.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Je n'aimerais pas m'éterniser là-dessus, c'est vrai qu'il y a des lignes qui ont disparues mais le fond de la motion TL c'était la gratuité pour les jeunes, Mme Joliat, et vous ne pouvez pas classer un postulat comme cela sans même interviewer le postulant. Je suis désolé Mme Joliat.

Je vous invite, par motion d'ordre, à renvoyer ce rapport pour études et complément. Merci.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente rappelle que selon l'article 84 de notre Conseil, il est nécessaire qu'un cinquième des membres de ce Conseil appuie le renvoi afin que celui-ci soit effectif.

- Au vote il ressort que plus de 12 membres ont levé la main. Ce rapport est donc renvoyé à la Commission de gestion.

Mme la Présidente remercie Mme Rosana Joliat ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Rapport du préavis N° 29-2013 – Installation de caméras de vidéosurveillance

Mme la Présidente prie M. Pascal Golay, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission, donne lecture de son rapport

La Commission s'est réunie le lundi 11 février 2013 à l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Ellen-Mary Dreier, Victoria Ravaioli-Thibaud, Byron

Allauca, Roland Divorne, Rolf Kung, Alberto Mocchi, Michele Scala et Pascal Golay, Président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Olivier Golaz, Municipal sécurité publique, M. Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire municipal ainsi que M. Nicolas Servageon en tant qu'adjoint au Secrétaire municipal.

** * * * **

Historiquement ce préavis fait suite à l'initiative d'avril 2010 « Pour renforcer la sécurité à Renens », acceptée en votation le 19 juin 2011. Cette initiative réclamait « que la Municipalité de Renens prenne des mesures permettant d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces en installant des caméras de vidéosurveillance, sur la Place de la Gare et à proximité des endroits sensibles, et qu'elle dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation. »

Les complications administratives, règlements et lois sont légions pour l'encadrement des caméras de vidéosurveillance, notamment pour celles proches des gares. Il a donc fallu travailler avec des partenaires externes, principalement les CFF.

Il faut savoir qu'il n'est pas autorisé de filmer non seulement le territoire de la gare, mais également le transit (les personnes doivent être floutées) ce qui rend inopérant le principe de vidéosurveillance. Le passage par les CFF était donc rendu obligatoire.

Il a donc été convenu que ces caméras seront louées au CFF qui resteront propriétaires du matériel, en assureront la maintenance ainsi que la gestion des données pour une période renouvelable de 10 ans.

Ces caméras, au nombre de quatre, permettront de sécuriser non seulement la place, mais également les zones proches comme les commerces, l'arrêt du M1 et le hangar à vélos.

Dans l'avenir et suite aux nombreux travaux qui toucheront le secteur de la gare, ces caméras pourront être redispesées selon les besoins.

En plus de ces caméras fixes, la Commune se portera acquéreur d'un dispositif mobile de 3 caméras permettant de couvrir, au besoin et ponctuellement, des sites spécifiques tels que bâtiments communaux, écoles ou chantiers.

Le montant de CHF 142'000.- sur 10 ans pour 4 caméras semble au premier abord élevé par rapport au CHF 31'000.- pour les 3 caméras mobiles, mais il ne s'agit pas là du même matériel et le montant des caméras fixes comprend également la maintenance sur les 10 ans ainsi que le stockage des images pendant 72 heures à la centrale CFF de Lucerne. Le montant est comparable à ce qui a été fait dans d'autres villes, comme par exemple Yverdon.

À la question « Pourquoi PolOuest ne prend pas en charge les frais liés à ce préavis? » il est répondu que cette demande est et doit rester communale. PolOuest, entité intercommunale n'est pas apte à y répondre.

À la question « La durée de location est-elle fixe? » il est répondu oui. Cette durée a été définie pour une question de rentabilité des investissements. Cette période peut être renouvelable selon les besoins.

La Commission estime que ce préavis répond à la demande de l'initiative et en approuve les conclusions par sept oui et une abstention.

Annexe :**Questions de la commission des finances :**

Pourquoi les caméras sont-elles sur le territoire des CFF ? N'aurait-il pas été plus économique de placer des caméras sur notre territoire, au sud de la place par exemple ?

- Clairement non. Même filmées depuis le sud, toutes les personnes se dirigeant vers la gare auraient dû être floutées. L'intérêt de surveillance aurait été perdu. D'autre part, filmer en direction du sud n'aurait aucun intérêt autre que le trafic.

En cas de réparations ou de casses, qui paie ?

- Très clairement les CFF, le matériel est en location.

Sera-t-il possible d'adapter le faisceau des caméras à l'avenir et si oui, qui paiera ?

- Oui, c'est prévu et à la charge des CFF. Notamment dans le cadre des changements urbanistiques de la place.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir à toute l'Assemblée,

Je tenais, avant la votation sur ce préavis, à rappeler quelques éléments qui me semblent importants.

La sécurité de la population de notre Commune est un problème à multiples facettes que tout le monde connaît et doit être prêt à empoigner !

Elle ne peut pas se limiter à lutter contre la petite criminalité, même si cela est nécessaire. Elle implique bien d'autres aspects comme la lutte contre l'insécurité du travail et du logement, contre la précarité et la discrimination, pour l'intégration, les soins de qualité et j'en passe.

Notre groupe, la Fourmi rouge, s'était opposé avec d'autres partis à la vision bornée que l'installation de caméras de vidéo-surveillance pouvait représenter une solution à cela, et cela fort d'expériences négatives dans d'autres contrées.

Nous prenons acte du résultat de la votation de juin 2011 qui nous montre que le problème existe, qui pourrait le nier, mais, à notre avis, les moyens techniques proposés pour soigner ce mal sont bien aléatoires.

C'est dans cette dynamique que nos conseillers vont s'abstenir, voir refuser, cette dépense inutile comme le serait un emplâtre sur une jambe de bois.

La sécurité demande bien d'autres efforts à notre communauté et à ses représentants politiques au-delà de nos frontières. J'espère que tout le monde est prêt à les fournir dans le futur et ne contestera pas les moyens financiers nécessaires. Merci.

- **Mme Irina Krier, Les Verts**

*Bonsoir Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs, Chers collègues,*

Merci pour ce bon développement, je vais faire plus succinct, mais je pense que cela rejoint l'intervention qui vient d'être faite. Le groupe Les Verts ne prendra pas position sur le préavis. En effet, nous considérons, depuis le début et pour des raisons très similaires, que la pose de caméras à la gare n'apportera pas d'amélioration à la Ville de Renens et constitue une dépense superflue. Nous prenons néanmoins acte de la volonté exprimée en votation populaire et donc nous nous abstiendrons, et laisserons la responsabilité à ceux qui ont soutenus cette mesure. Merci.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Au nom du groupe socialiste, un peu différemment, nous, nous allons soutenir le préavis déposé par la Municipalité. Nous estimons que la volonté populaire doit être respectée, une votation populaire a eu lieu avec une victoire pour les partisans de l'initiative, les gens veulent quelque chose. La Municipalité nous a proposé un projet qui, d'après nous, tient la route. Il est là et, comme je le disais, pour respecter la volonté populaire, le groupe socialiste soutiendra les conclusions du préavis.

- **M. João-Batista Domingos, UDC**

Bonsoir à tout le monde,

Nous autre, UDC, nous approuvons, nous sommes dans la continuité de la vox populi que nous respectons. Donc le peuple a décidé. Pour répondre directement à M. Torriani: Monsieur ce n'est pas une vision bornée, c'est la vision du peuple alors voilà. Mme Krier, voilà vous n'assumez pas la responsabilité mais si vous vous cantonnez, en fait, à la définition de la démocratie, tel que beaucoup de philosophes ont pu l'émettre, eh bien vous verrez que l'Etat étant un et indivisible, de même que la Commune et tout ce qui va avec, macro-structures, micro-structures, nous nous devons de soutenir et de prendre toutes les responsabilités de la majorité. Voilà. Peut-être que la majorité a pris une mauvaise décision mais il convient de suivre le mouvement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 29-2013 de la Municipalité du 14 janvier 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE la location de caméras aux CFF à la Gare de Renens pour une durée de 10 ans.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2013 pour la location de 4 caméras à la Gare de Renens d'un montant de CHF 14'200.- TTC à imputer au compte N° 6100.3163 "Corps de police, location équipement" et pour l'achat de 3 caméras, y compris les frais d'installation et autres frais pour un chantier "site mobile" d'un montant de CHF 31'000.- TTC à imputer au compte N° 3003.3116 "Direction Bâtiments et Environnement."

C'est à la majorité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- **M. Roland Divorne, PLR**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Ce soir, c'est ma fête.... Voilà un deuxième succès

Ce n'est pas tous les jours que notre parti peut prendre le dessus. Au fait, ce n'est pas si loin, le 19 juin 2011, date où les citoyens de Renens avaient accepté notre initiative «Pour renforcer la sécurité à Renens», à 57%.

Et que de débats et de croisées des fers pour en arriver là ce soir, nous en avons encore eu la démonstration les cinq dernières minutes, point pas encore final de la saga de la vidéosurveillance.

En espérant que la mise en place rapide de ces caméras, calmera l'ardeur à certain de mettre le « boxon » autour de la place de la gare de Renens.

Moralité : Tout vient à point à qui sait attendre !

- **M. Michele Scala, PS**

*Bonsoir Madame la Présidente,
Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

J'aimerais quand même prendre la parole pour dire que le Parti socialiste a, bien sûr, accepté, mais j'aimerais quand même relever le manquement de deux institutions publiques qui ne font pas complètement leur travail ou encore qu'ils ne le font pas comme il faut, notamment la police de l'Ouest et les CFF. Donc, je remercie la Municipalité pour avoir répondu à cette demande mais il faut quand même relever ces deux manquements et je tenais à le dire. Merci.

13. Rapport du préavis intercommunal N° 30-2013 – Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Première étape du chantier. Adoption du projet routier, crédit d'ouvrage pour le réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines. Validation de la clé de répartition des coûts entre les quatre communes partenaires du lot 3

Mme la Présidente prie M. Eric Aeschlimann, Rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Eric Aeschlimann, Rapporteur de la Commission, donne lecture de son rapport

Conformément à la décision du Conseil communal du 31 janvier 2013, la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (CUAT) s'est chargée du traitement du préavis N° 30-2013. Elle s'est réunie le 5 février 2013. La soirée s'est déroulée en deux temps :

- *Une réunion commune aux commissions des quatre Conseils communaux concernés par le préavis (Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens). Elle comprenait plusieurs présentations réalisées par les Municipalités, ainsi que les différents partenaires du projet, suivies par une séance de questions-réponses.*
- *Une séance regroupant uniquement les membres la Commission renanaise afin de débattre du projet, des conclusions du préavis et de prendre position.*

Intervenant-e-s de la réunion commune :

Mme Maystre, M. Tendon, Mme Huguenin, M. Kaelin et M. Dally pour les Municipalités ; M. Carrard pour les TL ; M. Grütter pour la coordination du projet Gare ; M. Besson pour le projet de giratoire des Glycines ; M. Krayenbühl pour le canton ; M. Ducommun pour CFF infrastructures, M. Dekkil pour CFF immobilier.

Membres de la commission renanaise :

Présent-e-s : Anton Chatelan, Suzanne Sisto-Zoller, Irina Krier, Byron Allauca, Eric Aeschlimann, Ricardo Gaspar, Antonio Lepore, Line Rouyet (présidente)

Excusé-e-s : Jean-Pierre Leyvraz, Patricia Zurcher, Jacques Berthoud, Antoine Steiner, Raymond Gauthier

Président-e-s des autres commissions :

Chavannes-près-Renens : David Barbier

Ecublens : Jean-Jacques Hefti

Crissier : Arlette Regamey (secrétaire de la réunion commune)

Réunion commune aux commissions des quatre Conseils communaux

*La réunion commune a débuté par des présentations de différents intervenant-e-s. **L'ordre du jour était le suivant :***

- *Accueil et présentation*
- *Introduction, contexte et enjeu historique, rappel des lots*
- *TL et présentation ligne 25*
- *Contexte gare et présentation projet Place de la Gare et son tracé routier*
- *Giratoire des Glycines*

- Investissement global
- Clé de répartition
- Parole aux invité-e-s (partenaires du projet)
- Questions

Les présentations ont repris majoritairement les éléments développés dans le préavis. Leur contenu ne sera donc pas repris ici. Seules les questions-réponses retranscrites par Mme Arlette Regamey (Présidente de la Commission de Crissier) sont reportées par la suite.

Un commissaire s'interroge sur la nécessité de construire un nouveau giratoire ?

Réponse : L'espace qui sera libéré à la place de la Gare sera dévolu en priorité aux piétons et à l'augmentation du nombre de bus. Le nouveau giratoire permettra à la fois la création d'un terminus permettant le stationnement de 2 bus articulés (45 m) à l'arrêt et le rebroussement desdits bus autour du giratoire.

Il est ensuite demandé si ce terminus ne gênera pas la circulation ?

Réponse : Les bus à l'arrêt n'empêcheront pas le trafic, car ils seront hors-chaussée. En ce qui concerne les arrêts de bus existants, il n'y aura pas de changement.

Une commissaire demande s'il y aura assez de places de parc dans les environs de la gare. Que va-t-il advenir du parking existant ?

Réponse : Le parking actuel reste, en attendant le projet définitif qui prévoit des places de dépose-minute sur l'avenue d'Epenex et un Parc & Ride au même emplacement qu'aujourd'hui.

Ensuite, une personne fait remarquer que sur les plans, il n'y a qu'un seul abribus prévu ?

Réponse : La création d'abribus supplémentaires n'est pas prévue pour cette étape, mais il y en aura dans un deuxième temps. Des abris aux arrêts d'Epenex sont notamment prévus.

Un commissaire se demande combien de véhicules passent actuellement sur le Tir-Fédéral, et combien auront tendance à passer par la suite par le chemin des Glycines pour éviter la Place de la Gare ?

Réponse : Les utilisateurs de véhicules privés ne devraient pas emprunter ce chemin pour transiter. Ce ne sera pas un itinéraire logique.

Un commissaire demande quels sont les autres partenaires concernés par des conventions avec les communes ?

Réponse : Il y aura une convention pour remettre aux CFF la passerelle financée par les Communes. Il y aura également d'autres conventions pour régler les questions de Registre foncier et de plan de quartier.

Quelqu'un s'interroge sur la différence de prix d'exploitation qu'il y a entre les trolleybus et les bus ?

Réponse : Les frais de personnel représentent 65 % des coûts d'exploitation, tant pour une ligne de bus que de trolleybus. A l'achat, un trolleybus coûte plus cher, mais il dure plus longtemps. A l'exploitation, la différence est de 50 centimes au km.

Une personne fait remarquer que pour la clé de répartition, l'Unil et l'EPFL ainsi que les commerces de Crissier et d'Ecublens se trouvant dans la zone n'ont pas été prises en compte.

Réponse : L'Unil et l'EPFL ne sont pas des communes, et ne peuvent pas être prises en compte directement dans une clé de répartition. Mais il faut noter que le Canton et la Confédération qui subventionnent l'Unil et l'EPFL sont des partenaires importants du projet Gare. A noter aussi que leurs directeurs sont intervenus pour faire avancer le projet au plus vite. En ce qui concerne les commerces, ce sont des entités volatiles qu'on ne peut pas prendre en compte. D'autre part, l'investissement le plus important est consenti par les CFF, soit l'ensemble des citoyens suisses ; la part revenant aux communes n'est qu'une petite partie. Concernant les commerces, un commissaire pense qu'il est normal qu'ils n'aient pas été pris en compte, car ils n'ont pas d'intérêts directs dans le développement de la gare.

Un commissaire demande ensuite pourquoi les CFF ont attendu si longtemps avant de rénover la gare de Renens ?

Réponse : La direction des CFF à Berne ne se rendait pas compte du développement de la gare et de la nécessité d'améliorer drastiquement les infrastructures à cette nouvelle réalité. Par l'intervention de nombreux partenaires, le projet a été pris au sérieux et aujourd'hui, plusieurs personnes aux CFF se battent pour faire avancer le projet et améliorer la situation le plus rapidement possible.

Quelqu'un se demande pour quelles raisons le coût du giratoire a augmenté de 104 % ?

Réponse : (cf. page 10 du préavis) Le projet de giratoire a beaucoup évolué et cela a nécessité une réévaluation des coûts.

Finalement, une commissaire s'interroge sur la manière dont seront réglées les vitesses des rues environnantes de la zone de rencontre de la Place de Gare dans le futur ?

Réponse : Les communes fixent elles-mêmes les règles de circulation sur leur territoire.

Séance de la commission

De manière générale, tous les membres présent-e-s sont convaincu-e-s de la nécessité de faire aboutir cette première étape du projet de rénovation et développement de la gare de Renens. La discussion tourne principalement autour des aspects liés aux modifications de trafic et aux lignes de transports publics. Une commissaire s'interroge aussi sur la manière dont vont être préservées les pierres qui forment le contour de la fontaine de la Place de la Gare. La Commission se met d'accord pour formuler un vœu pour que ces éléments soient récupérés et déplacés dans un autre espace public de la Commune.

Au vote, la Commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis N° 30-2013 sur la première étape de la rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics.

Pour information, les commissions des trois autres communes inviteront aussi leur Conseil communal à accepter les conclusions de leur préavis. Les séances pour le vote final auront lieu : le 28 février à Ecublens, le 14 mars à Chavannes-près-Renens et le 18 mars à Crissier.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Eric Aeschlimann de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 30-2013 de la Municipalité du 16 janvier 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet routier du réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare.

ACCEpte la clé de répartition pour la phase travaux du lot 3 telle que proposée dans le présent préavis.

AUTORISE la Municipalité de Renens à réaliser les travaux du réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare.

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire à ces travaux pour un montant de CHF 3'891'000.- brut TTC, avant déduction des subventions fédérales attendues pour un montant de CHF 770'000.- TTC, ainsi que les participations des communes partenaires pour un montant de CHF 1'560'500.- TTC, soit un montant net à charge de Renens de CHF 1'560'500.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3711.5010.190 "Gare, lot espaces publics - 1ère étape, aménag. tracé place Gare et giratoire des Glycines".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Par le présent préavis, la Municipalité considère, conformément à la loi sur les communes, article 107b traitant du contrat de droit administratif, que la teneur de la convention annexée et intitulée «Convention régissant les relations techniques et financières dans le cadre du crédit de construction de la rénovation urbaine de la Gare de Renens, lot 3 "espaces publics"» a été portée à la connaissance des Conseils communaux (voir annexe).

Conformément à la loi, un exemplaire sera remis à la Préfecture.

C'est à l'unanimité moins une abstention que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie Mme Line Rouyet pour son rapport, M. Eric Aeschlimann pour sa lecture ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Merci à la Commission pour son travail.

Si M. Roland Divorne estime qu'il est à la fête ce soir, cela continue et cela continue surtout aussi pour les nombreux partenaires qui attendaient ce résultat et le résultat est magnifique. Merci pour votre confiance. Vous savez que nous sommes quatre communes à voter ce préavis. Ecublens l'a déjà voté la semaine passée, aussi avec un résultat positif, la suite c'est à Chavannes la semaine prochaine, le 14 mars, puis à Crissier le 18 mars. Mais c'est vraiment un résultat attendu par l'ensemble des partenaires, la Confédération, le Canton, les TL avec qui nous travaillons main dans la main. Merci.

14. Rapport relatif à la pétition de résidents de la rue de la Paix concernant la bande cyclable de ladite rue

Mme la Présidente prie Mme Brigitte Rohr, Rapporteuse de la Commission des pétitions, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme Brigitte Rohr, Rapporteuse de la Commission des Pétitions donne lecture de son rapport:

La Commission s'est réunie le 18 février 2013 pour examiner la pétition et rencontrer les auteurs.

La Commission était représentée par :

Mesdames Betty Forestier, Brigitte Rohr

Messieurs Byron Allauca, Pascal Golay et Didier Vienet, Président rapporteur

Madame Sandra Martins était excusée.

Dans un premier temps, la Commission s'est retrouvée en salle des commissions pour nommer un président rapporteur suite au départ de Mady Keïta. M. Vienet, votre serviteur, a été désigné pour cette fonction.

Il est ici précisé que cette bande cyclable faisait partie des mesures décidées dans le cadre du préavis N° 81-2009 « Zone 30 à Renens ».

Après avoir pris connaissance de la pétition, la Commission s'est déplacée à la rue de la Paix pour rencontrer M. Baccenetti, pétitionnaire ainsi que quelques habitants du quartier, également signataire de la pétition.

A l'évidence, le tracé de cette bande cyclable est dangereux et les arguments des pétitionnaires sont convaincants. Pour comprendre, une brève description des lieux est nécessaire. La rue de la Paix est une route à sens unique, autorisé pour la montée. Sur la gauche se trouve un important mur, interrompu par un chemin privé menant à des habitations. Sur la droite, il y a un trottoir pour l'accès aux habitations.

Un virage à gauche avec un rayon de courbure assez petit rend la visibilité mauvaise. Sur la gauche de la chaussée, une bande cyclable a été tracée pour permettre aux vélos de descendre à contre-sens.

Les problèmes de sécurité de cette bande ont déjà été signalés à la Commune. Des mesures ont d'ailleurs été prises pour signaler les dangers, notamment le croisement avec la ruelle

secondaire, ainsi qu'à la fin de la bande cyclable qui correspond avec la fin du mur, et le début de places de parc.

Ces mesures ne changent malheureusement pas la dangerosité de la situation. Les pétitionnaires insistent sur :

- *Le manque de visibilité pour les voitures qui débouchent sur la rue de la Paix ;*
- *la vitesse des vélos à la descente ;*
- *la vitesse de certaines voitures qui coupent le virage et empiètent largement sur la bande cyclable, au risque d'entrer en collision avec un vélo qui descend (la Commission a d'ailleurs pu constater ce risque le soir de la visite);*
- *la difficulté de consulter les deux miroirs pour sortir, pour autant qu'ils ne soient pas embués (souvent le cas en hiver et la nuit).*

Les pétitionnaires demandent donc de supprimer la bande cyclable qui permet la descente à contre-sens du trafic motorisé. Par contre, il serait favorable à une bande cyclable pour la montée, mais placée sur chaussée montante à droite.

Il convient de signaler que les pétitionnaires sont motivés par un souci de sécurité des cyclistes. Plusieurs témoignages confirment que le drame a été évité de justesse par une manœuvre de dernière seconde.

La Commission propose de prendre la pétition en considération et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Roland Divorne, PLR**

Madame la Présidente,

J'adhère aussi à cette pétition mais malheureusement, en haut de l'avenue du Château, il n'y a pas beaucoup d'habitants et il n'y aurait pas eu une voix pour la pétition. Je pense que, par principe, les bandes cyclistes dans les sens uniques sont illogiques et suicidaires lorsque ces rues sont en pente. Telle que l'avenue de la Paix, dont nous venons de parler, mais aussi l'avenue du Château. Il serait aussi utile que la Municipalité étudie la piste sur le haut de l'avenue du Château car les problèmes sont les mêmes. Et, effectivement, c'est presque suicidaire et pour nous, les habitants de la Résidence du Château, qui sont à l'angle du Château et des Airelles. Il arrive souvent que les vélos descendent à plus de 80km/h (j'exagère) et que des voitures qui remontent l'avenue du Château, à l'angle et surtout la nuit, sans phares mais cela est un autre problème. Je pense que la problématique est la même pour l'avenue du Château et si nous passons cette pétition à la Municipalité ce serait sympa de penser aussi à toutes ces descentes particulièrement dans la Ville de Renens où il y a ces pistes cyclables car c'est effectivement dangereux. Merci.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

D'abord je déclare mes intérêts, je suis membre de l'Association Pro-Vélo. Je voudrais quand même revenir sur ce qui a été dit jusque-là. Les contre-sens cyclables: pratique assez récente qui nécessite, il est vrai comme pour beaucoup de chose, du temps pour s'y habituer. Le contre-sens cycliste de la rue de la Paix est très utile pour les cyclistes qui viennent depuis les hauts de Renens et qui se dirigent notamment vers les infrastructures scolaires, sportives du sud de la Commune et je suis persuadée qu'il y a des moyens d'améliorer la situation sans renoncer totalement à l'existence de ce contre-sens cycliste. J'espère que la Municipalité pourra nous proposer des améliorations, certes, mais en maintenant ces accès. C'est la même chose avec l'avenue du Château qui est, aussi pour les cyclistes qui viennent depuis les hauts depuis le centre de Prilly, un chemin direct très appréciable. D'ailleurs il y a en a pas mal à la montée également. J'espère que la Municipalité trouvera le moyen de concilier au mieux les circulations des véhicules et des cyclistes.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Merci à la Commission pour son travail et son rapport.

Toutefois la Municipalité regrette de n'avoir pas pu être associée à la rencontre. En effet, ces échanges sont toujours bénéfiques, profitables aussi pour notre travail après. La perméabilité cycliste et la promotion de la mobilité douce entre dans la politique du PALM et du SDOL et la Municipalité y est attachée. La Municipalité est aussi attachée à la sécurité et c'est dans ce sens que le répondant communal de la PolOuest et le chef de service Travaux avaient rencontré le pétitionnaire en décembre 2011 et proposé des améliorations.

Maintenant, nous avons un son de cloche, la Municipalité devra aussi entendre l'autre mais avec la transmission de cette pétition nous réévaluerons la situation et rendrons volontiers un rapport y compris sur l'avenue du Château. Mais c'est vrai que cela entre complètement dans ces itinéraires cyclables qui existent à un niveau supérieur et qui permettent la promotion de la mobilité douce.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et procède au vote.

C'est à l'unanimité que les membres du Conseil acceptent de transmettre à la Municipalité cette pétition pour étude et rapport.

Mme la Présidente remercie Mme Brigitte Rohr ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 31-2013 du Bureau du Conseil – Modification du Règlement du Conseil communal de la Ville de Renens**
 - **Présidence: Fourmi rouge**
Pour information, la séance de la Commission qui traitera ce préavis est fixée au mardi 19 mars 2013, à 20h00, à la salle des Commissions
- **Préavis N° 32-2013 - Vente d'une emprise de la parcelle communale N° 760 sise au chemin du Chêne et versement d'un gain comptable dans un fonds de réserve libre pour acquérir des biens immobiliers (terrains et bâtiments)**
 - **Présidence: UDC**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les dépôts de préavis

- **M. Roland Divorne, Président de la COFIN**
Intervention relative au préavis N° 32-2013

La Commission des finances pose la question suivante: étant donné que c'est un préavis financier, est-ce que cela doit être traité par la COFIN ou par une commission ad-hoc? Je laisse le Conseil prendre la décision sage et juste.

Mme la Présidente ouvre la discussions sur cette proposition.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet cette proposition au membre du Conseil.

Le résultat n'étant pas clair, Mme la Présidente demande aux scrutatrices de bien vouloir compter les voix.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Je ne sais pas si j'ai assisté à la même réunion que M. Roland Divorne mais pour moi la Commission des finances a décidé que c'était une commission ad-hoc qui s'en chargerait et que si chaque groupe voulait envoyer leur représentants aux finances, libre à eux. Alors c'est une proposition personnelle que vous faite là alors que j'avais compris que la COFIN optait plutôt pour une commission ad-hoc et puis chaque groupe pouvait envoyer les commissaires des finances à cette commission.

Avant de laisser la parole à M. Roland Divorne, Mme la Présidente ouvre à nouveau la discussion puisque celle-ci avait été clôt.

Réponse de M. Roland Divorne, Président de la COFIN

Effectivement, Mme Torriani, la Commission des finances a dit que c'était une commission ad-hoc. Il y a eu des discussions dans la salle et j'ai entendu dire que c'était soit la Commission des finances, soit une commission ad-hoc. Moi, je pose simplement la question, si le Conseil désire que cela soit la commission ad-hoc, pour moi, en tant que Président de la Commission des finances, je n'ai pas de problème. J'ai simplement mis, démocratiquement, la solution sur le tapis. Maintenant au Conseil de décider. Voilà, tout simplement.

Mme la Présidente procède au vote et demande aux conseillères et conseillers souhaitant que la Commission des finances se charge de ce préavis de bien vouloir lever la main.

Le résultat de la votation est le suivant:

OUI: 17 voix

NON: 18 voix

Abstention: 24 voix

Ce préavis sera donc traité par une Commission ad-hoc.

16. Motions, postulats, interpellations

- **Mme la Présidente**

Dépôt du postulat: "Mèbre-Sorge-Midi, trois rues pour les piétons "

Dépôt du postulat de Madame Florence Widmer. Etant donné qu'elle est absente ce soir, il me revient de vous en lire le titre qui est « Mèbre-Sorge-Midi, trois rues pour les piétons ».

Ce postulat sera mis à l'ordre du jour et développé lors du prochain conseil.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Dépôt de la motion: "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle : moderne et piétonnier".

Madame la Présidente,

Je vous annonce donc le dépôt de cette motion qui s'intitule "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle: moderne et piétonnier". Je la dépose avec Mmes Line Rouyet et Patricia Zurcher et la teneur en est: Il est demandé à la Municipalité de Renens de passer en zone piétonne les rues de la Mèbre, du Midi et de la Source dans le futur plan des circulations du centre-ville. Je vous remercie.

- **M. Roberto Arnedo, Fourmi rouge**

Interpellation relative aux zones 30km/h

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lorsque je circule en voiture dans les zones 30 de notre Ville, j'ai l'impression que la plupart des automobilistes (et même des cyclomotoristes) ne respectent pas la limitation de vitesse. Dans le même ordre d'idée, la priorité de droite qui est la règle dans ces mêmes zones 30 me semble tout sauf évidente pour bon nombre d'usagers de la route. Du coup, j'adresse à la Municipalité les questions suivantes :

- *La Municipalité a-t-elle tiré un bilan de l'expérience des zones 30 ?*
- *Le cas échéant, a-t-elle prévu d'informer notre Conseil des résultats de cette évaluation ?*
- *Plus précisément :*
 - *Dans quelle mesure la limitation de vitesse est-elle respectée dans les zones 30 ?*
 - *La Municipalité prévoit-elle de mettre en œuvre des mesures complémentaires pour améliorer la situation actuelle ? Si oui, lesquelles ?*

- Comment le nombre et la gravité des accidents ont évolué dans les zones 30 de la ville ?
- Par ailleurs, la Municipalité dispose-t-elle d'informations sur l'évolution de la pollution de l'air renanais depuis la mise en œuvre des zones 30 ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Conseiller communal,

Je vais répondre partiellement, ces questions méritant une réponse écrite. Nous ne sommes pas au bout du travail, raison pour laquelle le bilan officiel n'est encore pas effectué. Toutefois, nous pouvons quand même répondre les choses suivantes: 19km de route ont été mises à 30km/h depuis septembre 2010, ce qui représente un gros effort. La majorité des rues ont déjà été homologuées par le Service cantonal des routes comme étant correctes et que ce fameux V85, dont je parlais pour les rues de la Mèbre et du Midi, qui ne devait pas dépasser une certaine limite, était respectée. Dès lors la Police pouvait entreprendre des mesures de contrôle et surtout, après, sanctionner le cas échéant.

Un courrier est parti la semaine dernière au Service cantonal des routes pour homologuer encore une dernière série de rues qui sont, aux yeux de la PolOuest, conformes et qui méritent d'être reçues comme tel. Dès que nous aurons le retour du Service cantonal des routes à ce sujet, nous pourrons faire le point.

Toutefois comme je l'ai déjà mentionné, il y a quelques efforts supplémentaires à faire. Des efforts supplémentaires ont été entrepris sur la rue du Bugnon où nous avons rajouté des décrochements, protégé l'arrêt de bus, mis une entrée et surtout appliqué encore une peinture polyvalente de côté avec l'objectif de rétrécir un petit peu la route. Mais même sans cela la vitesse est conforme. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de temps à autre, hélas, des dépassements mais cela nous ne pouvons pas toujours les maîtriser.

Il nous reste un effort à faire, et cela sera un peu le point d'interrogation, à l'avenue des Baumettes, où la vitesse n'est pas respectée et qui semble, hélas, difficile à faire respecter sans d'immenses efforts, ainsi qu'à la rue du 24-Janvier, devant l'ECAL, où là ce sera faisable et où nous pourrons atteindre l'objectif.

Je propose de faire un rapport une fois en possession des retours et surtout informer sur la situation de l'avenue des Baumettes.

- **M. Jérôme Tendon, UDC**

Interpellation: L'eau pour nos enfants

Il y a quelques mois en arrière, nous avons appris que la qualité de notre eau potable n'était pas aussi pure que nous le pensions. Bref, après quelques précisions d'EauService qui nous a rassuré qu'elle était tout-à-fait sans danger, enfin jusqu'au compteur d'eau.

Une chose pourtant n'est pas dite dans la réponse de la Municipalité du 06 janvier 2012: A la longue tous ces micropolluants, pesticides, dans notre eau qui ne sont pas dangereux pour notre organisme d'adulte ne vont-ils pas procurer à nos enfants des maladies? De plus, les enfants dans les écoles, garderies, Apems et réfectoires scolaires boivent cette eau soi-disant pure.

Ma demande est simple: Peut-on effectuer des analyses de notre eau dans les écoles, Apems, réfectoires scolaires et crèches pour être vraiment sûr que l'eau est aussi bonne que l'on veut bien nous le faire croire? Quelles sont les garanties que notre eau soit vraiment sans danger?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

C'est effectivement une problématique qui nous interpelle, qui a interpellé déjà le Conseil et qui a déjà fait l'objet de deux interpellations et de deux réponses. Suite à cela il y a eu un article dans le Carrefour Info pour rassurer la population. Il faut savoir que, quoi qu'il en soit, l'eau du robinet est meilleure que les eaux en bouteille, et cela est reconnu.

Toutefois, je vous propose de contacter EauService, ces-derniers proposant de faire des analyses sur demande d'habitant. Nous pourrions demander des analyses en particulier dans les écoles, nous pourrions faire une campagne cette année pour répondre à votre demande, c'est une bonne idée. Restant que ces micropolluants sont vraiment des traces et les effets de ces traces ce ne sont pas les analyses qui le diront mais plutôt des chimistes cantonaux ou de la Confédération. Mais faisons ces analyses dans le courant de cette année 2013 pour pouvoir vérifier.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Interpellation relative au cheminement et au délai au sein des différents services communaux, cantonaux ainsi que le nombre de "passages" à la Municipalité pour obtenir un permis de construire

Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis également Président de la Société Coopérative d'Habitation de Renens (SCHR). A ce titre, j'ai eu l'occasion de déposer, à travers plusieurs bureaux d'architecte, plusieurs mises à l'enquête. J'ai rencontré quelques problèmes de délai.

Je constate notamment, concernant les immeubles du SIE, que la SCHR a acquis en début 2012, que nous avons déposé un permis de construire et que le permis de construire ne nous a pas encore été délivré, alors que je sais qu'il a été accepté il y a déjà 3 semaines en Municipalité.

D'ailleurs dans un "Sous-la-Loupe" du mois de novembre ou décembre, le Conseil en avait été informé et la Municipalité se targuait de soutenir ce projet.

Je souhaite donc connaître:

- *Quel est le cheminement communal des dépôts de mises à l'enquête jusqu'à l'obtention du permis de construire et d'habiter et surtout les délais au sein des services communaux et cantonaux?*

Je rappelle que pour la Rue Neuve 5, il s'agit de la création de logements d'étudiants et personnellement je souhaiterais que les étudiants puissent rentrer avant la rentrée de septembre. Merci beaucoup.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

J'aimerais simplement dire à M. Rohrbach que j'ai signé ce permis de construire à 19h30 ce soir. Cela veut donc dire que les choses suivent leur cours, mais c'est vrai qu'elles suivent leur cours assez lentement.

Il y a un certain nombre de formules à compléter et de procédures à suivre. Le service de Mme Tinetta Maystre vous répondra sur ces délais et les procédures demandées; mais je vous confirme que le permis est signé et qu'il sera envoyé par courrier demain.

17. Questions, propositions individuelles et divers.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Question relative à la Place de la Gare

Je reviens à cette Place de la Gare qui est bouchée, à cause des travaux, à cause des automobilistes qui ne savent pas se débrouiller lorsqu'ils doivent se comporter de manière un peu inhabituelle. Je pense que s'il y avait une personne pour donner des indications aux automobilistes, les embouteillages seraient vite résorbés et je souhaiterais savoir qui est responsable d'organiser ce type de trafic dans ce type de situation. Est-ce que c'est la Commune, est-ce que c'est la Police, est-ce que ce sont les entreprises? Peut-on prendre des mesures pour faciliter la situation vu que cela va durer des mois et des années? Cela vaut donc la peine de réfléchir un petit moment.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Pour répondre rapidement, il y a une commission de chantier qui, au moins une fois par semaine, voire plus, se réunit sur place. Dans cette commission de chantier, il y a un représentant du service Travaux, il y a évidemment un représentant de PolOuest pour les questions de circulation et les entreprises mandatées qui font part de leurs problèmes, de leurs besoins. Sur la base de cela, les membres de cette commission essaient de répondre de la meilleure façon et de trouver des solutions.

C'est vrai que c'est un chantier difficile et, vous avez raison, il faut que nous prenions l'habitude car nous en aurons d'autres et puis il faut que nous nous améliorions. M'étant rendue plusieurs fois sur place, il m'a semblé, que bien qu'il y ait des bouchons que cela se passait plutôt bien.

Je peux vous l'annoncer ce soir, depuis mercredi soir un problème est apparu et cela est une surprise; sous la route il a été trouvé du limon fluant. Cela a provoqué un affaissement de la route, ce qui fait que nous devons gérer le trafic. Nous avons dû fermer totalement un côté de la route et avons dû installer des feux pour faciliter la compréhension entre les automobilistes et cela provoque hélas des ralentissements, ce que nous regrettons. Nous ne souhaitons pas trouver ce limon fluant et allons essayer de régler le problème.

Ce n'était pas prévu, il y a de temps de temps des surprises et nous espérons qu'il n'y en aura pas trop d'autres. Mais pour répondre concrètement, c'est donc une commission de chantier, dans laquelle sont représentés les différents corps de métier et surtout les services de la Ville également, qui en est responsable.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Question relative à la gestion des déchets

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Nous avons lu ces derniers temps dans les journaux des remarques et des critiques sur la mise en place du ramassage des déchets dans d'autres communes.

Certaines communes n'ont pas pu prendre le temps de bien organiser cette nouvelle loi qui nous a été imposée. Renens est mise en exemple, puisqu'il est dit qu'elle prend le temps de rédiger le nouveau règlement.

Est-ce que la Municipalité va tirer les leçons des mauvaises expériences faite ailleurs pour ne pas devenir, à notre tour, des mauvais élèves? A-t-elle donné des informations suffisamment tôt aux privés, aux commerces, aux indépendants et aux gérances pour qu'ils puissent s'organiser? Et y aura-t-il suffisamment de containers puisque visiblement il y a des containers qui manquaient dans certaines villes? Sont-ils suffisants pour répondre à la demande? Car un container de plus, c'est un mécontent de moins. Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cela me fait plaisir d'avoir quand même une question sur les déchets, nous sommes régulièrement habitués à cette problématique depuis quelques temps déjà.

Je vais commencer par vous montrer ce petit pavé qui est la version "- 2" du préavis qui sera déposé le mois prochain sur la gestion des déchets

Concernant les expériences, oui, nous avons des séances pratiquement toutes les deux semaines pour faire le point, pour des améliorations au niveau des déchèteries notamment. Il est vrai que les habitudes de consommation ont pas mal changé. Dans le périmètre Valorsa, par exemple, il y a une réduction d'environ 40% des ordures ménagères, par contre il y a une augmentation des déchets verts pouvant aller jusqu'à 300% pour les communes où il y en a le plus et cela quand il n'y a pas encore de gazon. Donc, effectivement nous suivons tout cela, nous nous adaptons.

Par rapport aux gérances, le service Environnement-Maintenance a des contacts assez réguliers avec les gérances et nous leur proposons nos services pour la gestion des containers et la mise à disposition de ces derniers. Ce qu'il faut savoir c'est que nous pouvons prendre les containers où on le veut, par contre, il faut que ces containers respectent les normes pour le ramassage. Malheureusement des entreprises qui fournissent ces containers, il n'y en a pas beaucoup et heureusement pour eux, ou malheureusement pour certains autres, ils ont gagnés deux marchés: un en Suisse allemande et un en France, ce qui a créé une pénurie de ces containers. La situation est maintenant rétablie. S'il y avait des malheureux ce soir, je pense qu'il y aura des heureux en partant car, pour l'instant, des containers, nous en avons assez.

Pour information, la Commune de Renens n'a pas de containers, nous travaillons avec la commune de Lausanne, au niveau régional, et c'est elle qui a un stock d'environ trente à quarante containers en avance de réserve pour satisfaire la demande. Alors effectivement peut-être que les mauvaises expériences d'autres pourront nous servir lorsque nous mettrons

tout cela en marche. Voilà, je crois avoir répondu à votre question et je vous souhaite une bonne soirée.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Intervention relative à la Ville de Renens

Mesdames, Messieurs et Chers collègues,

Ce n'est ni un postulat ni une motion, ni une interpellation que je vous soumetts ce soir. Car lorsque je fais une motion cela met 8 ans afin d'obtenir une réponse. Ce sont simplement quelques réflexions que je souhaiterais vous soumettre.

Depuis quelques temps, je trouve que l'ambiance dans ce Conseil se détériore. Depuis 40 ans que j'en fais partie je n'ai pas entendu autant de critiques très peu constructives et visant des catégories de personnes.

On entend: les jeunes sont bruyants, les vieux sont vieux, les immigrés sont mal intégrés, les marginaux toujours à la Place du Marché, ils font peur aux enfants et surtout les étrangers ne trient pas leurs déchets et le pompon, les parents, on devrait les éduquer. J'ai entendu tout cela ici.

Pourquoi les gens qui vivent à Renens, puisqu'ils sont conseillers, n'aiment-ils pas leur Commune et ce qui est plus grave, n'ont pas l'air d'apprécier leurs concitoyens? Je n'aime pas le chauvinisme, mais Renens est une Commune qui doit être défendue par ses habitants, à mon avis.

Les jeunes de Renens sont bruyants? Mais c'est une preuve de vitalité. Si nous nous intéressions plus souvent à eux, nous nous rendrions compte qu'ils ont, pour la plupart, plus de peine à trouver une place d'apprentissage ou de travail que nous à leur âge.

Alors parlons un peu de délinquance. J'ai été pêché dans le journal 24Heures qui est un journal qui ne dit jamais de bêtise et il est dit expressément "les statistiques démontrent que Renens n'est pas la capitale de la petite délinquance. Au contraire, avec 90 infractions au Code pénal pour 1000 habitants, le chef-lieu de l'Ouest lausannois se classe largement derrière Lausanne (176), Yverdon-les-Bains (123), Vevey (115), Nyon (105) et Prilly (100)" Nous sommes donc vraiment bons, contrairement à tout ce qui se dit.

Les vieux, mais ils s'organisent à l'AVIVO, à la pétanque et ailleurs. Ils n'ont pas tous oublié la solidarité. Combien de fois des jeunes immigrés m'ont apporté une lettre manuscrite qui explique leur situation à une quelconque administration. Quand je leur demande qui les a aidés, eh bien c'est la grand-mère du même palier qui sait manier la langue de Molière. Souvent ces mêmes jeunes rendent service à la vieille dame.

Les étrangers en général sont critiqués, et cela sans preuve, de mettre les déchets n'importe où et sans les trier.

En conclusions, je vous demande un effort d'imagination. Que serait Renens sans les étrangers, sans les jeunes, sans les gamins qui s'agitent, sans vieux, sans ses marginaux? Ce serait triste à pleurer!

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

Question relative au commencement des travaux de la Croisée

Je voulais demander à la Municipalité quand est-ce que les travaux de la Croisée allaient commencer?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je m'attendais à cette question et cela fait depuis lundi que je tente d'appeler Logacop pour obtenir cette information. J'ai atteint une personne à leur bureau qui n'a pas su me renseigner et leur Président n'est définitivement pas joignable.

Ayant eu des échos, je pense que cela est imminent mais je n'ai pas de confirmation officielle. J'imagine que cela démarrer. J'ai vu des machines de chantier il y a environ deux à trois semaines et depuis elles sont reparties! Hélas.

Je propose que nous communiquions lorsque nous en saurons un peu plus mais j'aurais préféré pouvoir vous en dire plus ce soir mais, M. Rohrbach, le permis de construire ils l'ont depuis le mois de novembre je crois. Donc j'espère que les travaux démarreront ce printemps, absolument.

- **Mme Irina Krier, Les Verts**

Question relative au TL

Mme Maystre était un peu à la fête mais malheureusement, peut-être, que je vais jeter un pavé dans la mare, mais nous avons parlé ce soir de la situation des embouteillages à la Gare. Et je dois dire que ce soir, il s'est passé quelque chose qui m'a un peu choquée: j'ai pris le bus N° 33 à 18h30 à Flumeaux et j'ai entendu une annonce informant les passagers qu'étant donné qu'il y avait des travaux et trop de trafic que le bus ne passerait pas entre le Censuy et Parc; en fait le bus ne desservirait ni l'arrêt de la Gare, ni ceux d'Epenex et de Suchet-Forêt. Je trouve cela choquant que lorsqu'il y a trop de trafic que ce soit les gens qui ne prennent pas part à ce trafic qui soient pénalisés. J'ai été très étonnée de cette annonce dans le bus et choquée, car finalement quand nous entrons dans ce bus, nous ne nous attendons pas à ne pas pouvoir aller à la Gare. C'est quand même la Gare, c'est quand même un endroit où on pourrait imaginer que les gens aiment bien se rendre vers 19h00. J'aimerais savoir s'il est possible de savoir si cette pratique des TL se poursuivra ou si c'était dû à une situation exceptionnelle, liée aux conditions dont il a été fait mention tout-à-l'heure.

Dans le cas où une telle situation est censée se répéter, serait-il possible d'avoir un dialogue avec les TL à ce sujet? Car je pense qu'il n'est pas correct de mettre des bus qui ne passent pas par la Gare.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Il apparaît qu'en cette fin d'après-midi, outre signer un permis de construire, j'ai pris le bus N° 32, comme vous, et j'ai passé effectivement à la Gare. J'ai eu plus de chance que vous mais c'est vrai que les TL annonçaient déjà à Crissier que le bus avait du retard en raison des difficultés de circulation à la Place de la Gare.

Ceci dit, vous posez une bonne question car, effectivement, nous sommes au début d'une série de travaux et c'est vrai que les gens qui prennent le bus ne devraient pas être pénalisés. Je vais donc relayer votre question au TL.

Je comprends bien que les TL doivent parfois s'adapter à des conditions particulières et la situation, aujourd'hui, était effectivement particulière à la Place de la Gare. Toutefois en fonction de quoi, comment et pourquoi certains bus, à certaines heures, ne remplissent finalement plus leur mission? C'est vrai que cela pose des questions de fond que je relayerai au TL.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Je vous annonce que le 27 avril 2013, se tiendra l'inauguration du terrain synthétique. A cette occasion, vers les 15h00, il y aura un match avec des anciens internationaux, des vieilles gloires et des politiques, conseillers communaux, voire municipaux. Nous mélangerons tout cela donc les gens qui sont intéressés à y participer sont évidemment les bienvenus. Mme Charlet se chargera de centraliser les inscriptions du Conseil et les transmettra à notre Service. Une fois le match terminé, il y aura une partie officielle, suivie d'une agape, qui débutera à 17h00. A 18h00 commencera match entre la première équipe du FC Renens contre Montreux. C'est avec plaisir que nous vous attendons au Censuy. Merci.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais juste vous rendre attentif à ce flyer que vous avez sur vos tables. Il s'agit donc d'une exposition intitulée "Ne rester pas les bras croisés" organisée dans le cadre de la semaine d'actions contre le racisme. Vous pouvez la visiter du 19 au 22 mars 2013 à la bibliothèque du Léman aux heures indiquées.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

C'est également une information pour vous dire que le SPOP a fait ses bureaux à neuf et nous vous convions à une porte ouverte qui aura lieu le 25 mars dès 16h30 avec une partie officielle qui se tiendra à partir de 17h15. Une invitation vous sera envoyée. Alors bienvenue à vous tous. Merci.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

C'est la suite des annonces. J'ai promis que j'allais le faire pour notre fanfare municipale, vous avez donc tous reçu ce dépliant sur vos tables mais pour les personnes qui nous suivent sur Internet, c'est leur soirée annuelle qui se passera ici le 23 mars 2013. Ouverture des

portes à 19h00, concert à 20h00 avec comme thème, les musiques de "Pierre et le Loup" et "Tubby le Tuba". Vous être évidemment toutes et tous les bienvenus. Merci

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance et souhaite à toute l'assemblée un bon retour dans leur foyer tout en rappelant que la prochaine séance aura lieu le jeudi **18 avril 2013** à 20h15.

Clôture de la séance à 22h20

La Présidente

La secrétaire

Nicole Divorne

Yvette Charlet